

Robert HERRMANN
4 rue Blessig
67000 Strasbourg
Tél. 06 08 51 01 07

Strasbourg, le 25 novembre 2024

CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES
GRAND EST
COURRIER ARRIVÉ LE

27 NOV. 2024

GREFFE
Enregistré sous le n° 24_0903
3-5 rue de la Citadelle - 57000 METZ

Monsieur le Président
Chambre régionale des Comptes
3-5 rue de la Citadelle
57 000 Metz



Objet : réponse à la notification des observations définitives
Référence : GR :24-1129

Monsieur le Président,

Je fais suite à l'envoi daté du 5 novembre 2024 des observations définitives relatives au contrôle des comptes et de la gestion de l'Eurométropole pour les exercices 2018 et suivants. Je vous remercie d'avoir tenu compte des réponses formulées le 27 août 2024 à vos observations provisoires. Ce rapport succède à un rapport communicable le 22 mai 2024 de la Chambre Régionale des Comptes sur les politiques conduites par la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg entre 2018 et 2022 pour adapter le territoire au changement climatique.

En remarque liminaire, je souhaite mettre ce rapport en perspective avec les actions menées ou engagées sous ma présidence.

La mise en œuvre d'une coalition politique dès 2014 aura permis jusqu'en fin de mandat de voter très largement le budget (95 voix sur 100 en fin de mandat).

Ainsi, la Métropole, encore Communauté Urbaine au début du mandat, aura renforcé son identité et réussi son élargissement à 33 communes, installé une relation apaisée avec les différents partenaires institutionnels (État, région, département) comme avec les corps intermédiaires (CCI, Chambre des métiers, syndicats, corporations) et les autres partenaires telles l'Université, la SNCF, les corps de police, de gendarmerie ou de pompiers etc.

Cette réalité a favorisé l'engagement d'actions ou de réformes en profondeur sur lesquelles je voudrais m'arrêter rapidement. L'accident industriel de l'usine d'incinération aura permis de transformer cette usine en Unité de Valorisation d'Énergie soutenant la démarche de renforcement des réseaux de chaleur. Le lien de travail avec la ville de Kehl aura vu naître le projet de récupération (en cours de réalisation) de la chaleur fatale de l'aciérie allemande B.S.W. avec le soutien des autorités françaises et allemandes. Toujours dans le domaine de l'énergie, la géothermie profonde promise à un avenir certain, a connu, malheureusement, un coup d'arrêt du fait des désordres intervenus lors du forage du site de Reichstett. Cependant elle aura démontré tout le potentiel que recelait notre

sous-sol tant pour les énergies renouvelables que pour l'exploitation du lithium. Je pourrais évoquer également la mise en œuvre d'usines de biomasse et la récupération du bio méthane à partir de l'usine de traitement des eaux usées de l'agglomération qui sont venus renforcer la démarche ainsi engagée.

Dans la période, la collectivité aura donc connu une avancée significative de l'évolution du mix énergétique à partir d'énergies renouvelables (5% en 2014 - 30% en 2020)

Concernant la défense de l'environnement, on ne peut passer sous silence, toujours pendant ce mandat, l'éradication tant attendue de la friche orpheline de la raffinerie de Reichstett pour une transformation en zone d'activité économique aujourd'hui occupée par près de 2000 emplois. Mais surtout se réjouir de la fin du risque de pollution de la nappe phréatique par les résidus de produits chimiques encore contenues dans les infrastructures existantes sans parler de l'amiante contenue en quantité dans l'ensemble des tuyauteries et autres cuves.

Le PLUI aura été adopté à la quasi-unanimité. Alors que l'agglomération était sujette à de fortes tensions concernant le logement social, un rééquilibrage a été opéré par la construction de quelques 3000 logements environ par an, mieux répartis sur le territoire et l'inscription dans ce même plan de la croissance des espaces non urbanisables pour limiter l'artificialisation des sols.

Le développement économique a lui aussi connu une embellie à travers la redynamisation des zones d'activité et le renforcement d'actions dans ce domaine. La rénovation du Palais de la Musique et des Congrès et le lancement d'un nouveau hall d'exposition comme du parking attenant à ces derniers. Le lancement de NEXTMED, le soutien à la recherche et à l'implantation de startups, mais aussi à la confortation des entreprises existantes comme la recherche d'implantation de nouvelles entreprises dans le domaine médical en particulier aura participé à faire passer le taux de chômage dans l'agglomération de 10,4 % en 2014 à 8,7 % en 2020, le mandat s'achevant sur une dynamique marquée par 14 trimestres successifs de croissance de l'emploi salarié. Au demeurant je note que cette croissance économique a été possible tout en menant de front une action forte en faveur du climat.

Sur le plan des mobilités, la poursuite d'un plan visant à réduire la part modale de la voiture et de lutte contre la pollution par cette source a été poursuivi et amplifiée à travers le prolongement du tram vers KEHL et l'ouest de l'agglomération. Mais grâce aux alliances nouées en début de mandat par la métropole, celle-ci engagea en 2018 une démarche originale, partenariale et holistique dans le domaine des mobilités appelé « Grenelle des mobilités ». Le rapport édité en 2019 comprenait 22 fiches actions chiffrées associées à un calendrier de faisabilité, en résonance avec la COP 21 et en cohérence avec le plan climat de l'agglomération.

On peut retenir de ces fiches quelques éléments qui ont pris corps rapidement, faisant la démonstration de l'aspect très concret de cette élaboration. Le réseau express métropolitain requalification de l'A35 et A351'accès du Port autonome de Strasbourg, la dynamisation du réseau urbain des transports en commun, la proposition de nouvelles solutions de mobilités (navettes électriques, covoiturage et autopartage, croissance du réseau cyclable, (piste cyclable Holtzheim Breuschwickersheim réalisée dès le début du mandat en cours), développement d'un écosystème du vélo ou encore la mise en place

avec succès du transport à la demande, comme la plus grande mobilisation des gares et le ticket unique de transport CTS/SNCF.

La réalisation du GCO, dans cette vision globale, aura permis le détournement des camions vers cette nouvelle voirie avec le constat que depuis le début du mandat en cours, le recours à la limitation de vitesse du fait de pic de pollution n'aura été mise en œuvre qu'une seule fois en 4 ans (marquant ainsi une nette amélioration) et que cette voirie permettra à terme, comme cela était envisagé, un report modal des véhicules sur l'autoroute autorisant la poursuite de l'apaisement de la circulation intra-muros et demain la réalisation de voies dédiées à la faveur des transports en commun sur cette voirie, avec l'objectif de décarbonation de cet axe routier.

Par ailleurs, il serait réducteur de ne pas citer l'énorme chantier dédié à la réalisation du nouveau champ captant de Plobsheim qui met l'agglomération à l'abri d'une restriction d'eau potable le cas échéant et qui devrait rapidement être opérationnel.

Enfin, le lancement des opérations visant à la restructuration du stade de Meinau a donné le signal d'une transformation en profondeur de cet équipement par le choix d'une maîtrise d'œuvre remarquable et d'une organisation efficace de la maîtrise d'ouvrage.

Les observations de la CRC visant à améliorer la gestion de l'Eurométropole sont partagées. Quelques remarques permettront d'en percevoir les spécificités à prendre en compte pour atteindre un objectif commun, l'amélioration de la gestion publique.

Les progrès souhaités par la CRC dépendent d'accords politiques complexes.

L'Eurométropole est un assembleur de compétences obligatoires et volontaires. Dans ce contexte, des concours marginaux de la métropole au-delà de ses compétences ont pour but d'aider les communes et de favoriser des prises de conscience pour faire évoluer les partages de compétences. Ce sont des incitations dans un but d'intérêt général jamais mis en cause.

On retiendra quatre exemples. Le premier modeste, l'autre ambitieux. La formation des élus, la métropole est favorable à en recevoir délégation de compétences mais les communes ne sont pas disposées à cette mutualisation. La situation est encore plus nette pour la mutualisation des administrations communales et métropolitaine au-delà de la ville de Strasbourg.

D'autres cas paraissent hors compétences métropolitaines comme l'aide aux musées pour les expositions. Mais il faut prendre en compte l'attractivité économique et touristique générée par les expositions. Il faut aussi considérer ce secteur comme créatif de valeur à aider conformément aux compétences de la métropole.

S'agissant du caractère forfaitaire de fonds de concours relevé par la Chambre, il permet de prendre en charge des surcoûts d'entretien et de maintenance générés par les événements et expositions. Ils en sont les accessoires liés au principal.

Enfin, la proposition de la Chambre d'adopter un règlement des fonds de concours paraît effectivement utile car ces fonds permettent l'exercice de compétences municipales sans

mettre en question des transferts de compétences. C'est un amortisseur budgétaire à l'instar des attributions de compensation et de la DSC. La Chambre qualifie les interventions de disparates mais elles épousent les besoins et priorités évolutives de 33 communes au fil des années de mandats. Elles sont le reflet d'une diversité appropriée aux territoires.

La Chambre constate un revirement de la stratégie de gestion des ressources humaines en particulier en augmentant la masse salariale au lieu de poursuivre sa stabilisation. Dans cette politique il y a des continuités observées. Elles tiennent au réalisme avec lequel il convient d'adapter une organisation complexe de 250 métiers et aux accords passés avec les organisations professionnelles sans omettre que les règles du jeu et des rémunérations sont avant tout entre les mains de l'État.

Concernant le principe du cabinet commun ville métropole, il suit celui de l'administration commune depuis 1972. Le périmètre de la mutualisation pourrait s'appliquer à cette entité. En attendant l'éventuelle extension de l'Eurométropole selon les modèles PLM... à périmètres constants, deux cabinets distincts serait peut-être la solution. Mais un demi-siècle de fonctionnement a marqué les relations d'un cabinet unique avec l'administration des communes, la collectivité, les partenaires et les services extérieurs de l'État.

La préservation de la ressource en eau.

Sous notre mandat nous avons sécurisé les installations classées zones sensibles, étendu les champs captant au-delà de l'Eurométropole et surtout offrir « un prix peu élevé » des services comme le remarque la chambre.

L'absence de dette bancaire et les marges d'augmentation raisonnables laissent aux décideurs actuels la possibilité de satisfaire aux nouvelles normes. Dès lors, il n'apparaît pas utile de se priver de marges de financement en baissant les tarifs alors que le service d'assainissement résorbera ses excédents par la réalisation de travaux et que le service de l'eau va édicter son plan de développement.

La pédagogie des documents budgétaires

La dualité du compte administratif et du compte de gestion associée à une multiplicité de documents annexes reste un exercice difficile. La Chambre constate nos efforts perfectibles mais réussis issus de ses recommandations antérieures.

Néanmoins les observations fondées sur le PPI méritent une remarque. L'inscription au PPI précède l'élaboration d'études approfondies. En effet, il est difficile d'écarter une volonté politique sans raisons objectives. C'est ce qui explique un écart structurel entre un PPI de projets souhaités et un PPI de projets élaborés/étudiés.

A l'initiative de l'État, nous étions favorables au compte unique qui intègre les comptes de gestion et le compte administratif. Ces projets de réforme sont restés vains. L'idée de cantonner la gestion de l'eau et de l'assainissement dans un compte de gestion spécifique

n'est pas apparu prioritaire d'autant que- comme la Chambre le remarque - ces services publics sont « performants et peu coûteux ». Les services considéraient la mesure comme sans portée pratique. Elle fut différée pour des raisons d'opportunité et de charge de travail.

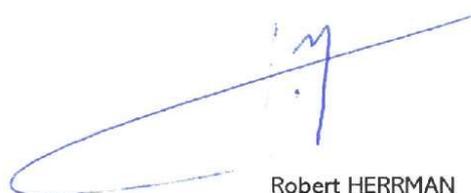
S'agissant de la trésorerie importante du service de l'eau et d'assainissement elle est par nature fongible avec la trésorerie métropolitaine bien gérée selon la CRC elle-même.

S'agissant des finances, la présentation faite mériterait de noter que nous avons réduit les charges, limité la dette et augmenté l'autofinancement et les investissements tout en reconstituant le fonds de roulement net global. On constate entre 2020 et 2023 au vu du rapport que la trésorerie fond de 28%, que la dette augmente de 101 millions et que la fiscalité croît pour couvrir l'augmentation des charges de personnel de 300 agents environ.

En conclusion, il y a des recommandations à appuyer sans réserve comme la révision régulière des orientations pluriannuelles pour préserver les marges de manœuvre en particulier pour l'entretien du patrimoine, des services de l'eau et de l'assainissement, et d'examiner l'opportunité de transférer la gestion du conservatoire de musique.

Monsieur le Président, votre rapport souligne la nécessité d'améliorer les procédures dans le respect des textes en vigueur. Même si la multiplication de ceux-ci et leur caractère quelquefois inachevé rendent l'action publique plus difficile, laissent place à l'interprétation et donc à la critique. Mon propos vise à exprimer le fait que si des défauts ont été constatés, ils doivent être corrigés comme cela a été réalisé après les précédents contrôles. Naturellement, la lumière des observations doit refléter le travail considérable réalisé par les équipes de l'Eurométropole et par les Élus.

Je vous souhaite bonne réception de la présente et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes très respectueuses salutations.



Robert HERRMAN